

Le dénombrement des personnes handicapées est sensible aux critères retenus pour repérer statistiquement ces dernières. Ainsi, en 2021, 6,8 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 3,4 millions déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé. 7,6 millions de personnes de 15 ans ou plus déclarent une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction.

Le handicap est une notion complexe, si bien que le dénombrement des personnes handicapées ne peut se faire de façon unique. Des approches multiples permettent toutefois de fournir des éléments de cadrage.

Plusieurs dénombrements possibles de personnes handicapées ou en perte d'autonomie

La loi du 11 février 2005¹ précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Plusieurs dénombrements peuvent être élaborés en s'appuyant sur cette définition. Pour ce faire, et en mobilisant les dernières données disponibles² permettant d'approcher ces phénomènes en logement ordinaire, deux critères sont utilisés : déclarer une limitation³ sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive, ou déclarer une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement⁴.

Une limitation fonctionnelle sévère pour 7 millions de personnes de 15 ans ou plus

Le premier critère – déclarer avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère – couvre la population

la plus large. Selon l'enquête Vie quotidienne et santé, il concerne 13 %⁵ des personnes de 15 ans ou plus vivant hors établissement, en France métropolitaine et dans les DOM, soit 6,8 millions de personnes en 2021 (tableau 1).

Une forte restriction d'activité pour 3,4 millions de personnes de 15 ans ou plus

En 2021, 6 % des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, soit 3,4 millions de personnes. Cette proportion atteint 11 % parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus, contre 4 % de celles ayant entre 15 et 59 ans.

7,6 millions de personnes ont des limitations sévères ou des restrictions d'activité

En 2021, 7,6 millions de personnes âgées d'au moins 15 ans vivant à domicile en France déclarent une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction. Elles représentent 14 % de la population de cette classe d'âge. Cette proportion augmente avec l'âge : elle est de 9 % pour les personnes âgées de 15 à 59 ans, représentant 3,3 millions de personnes, contre 25 % parmi les personnes de 60 ans ou plus⁶. En 2021, 5 % de la population des personnes âgées de 15 ans ou plus, soit 2,5 millions de personnes, dont près de 900 000 de moins de 60 ans, répondent aux deux critères à la fois. ■

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

² Il s'agit ici des résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé de 2021 (voir l'annexe 1 et Pour en savoir plus). Les premiers résultats de l'enquête Autonomie ménages 2022, plus complets et plus détaillés, seront publiés prochainement.

³ Au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction physique précise (marcher 500 mètres ou monter ou descendre une douzaine de marches d'escalier), pour une fonction sensorielle (entendre, voir) ou pour une fonction cognitive (se souvenir de quelque chose ou se concentrer).

⁴ Répondre « Oui, fortement » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème

de santé dans les activités que les gens font habituellement ? » (indicateur « GALI »).

⁵ Les prévalences du handicap diffèrent légèrement par rapport à la fiche 19 du Panorama *L'aide et l'action sociales en France en 2020*. En effet, les questions sur les limitations d'activité de l'enquête EHIS 2019 ne sont pas toutes identiques à celles de l'enquête VQS 2021. De plus, la collecte de l'indicateur GALI est différente entre les deux enquêtes (Rey, 2023, encadré 4).

⁶ Les prévalences des limitations fonctionnelles et du GALI diffèrent fortement de celle affichée dans la fiche 04 pour deux raisons : la liste des limitations utilisées dans l'enquête CARE est bien plus large et la prévalence du handicap pour les seniors a diminué entre 2015 et 2021.

Tableau 1 Effectifs des différentes populations de personnes handicapées vivant à domicile, selon l'âge et la définition retenue, en 2021

		Effectifs (en milliers)			Proportion dans la population (en %)		
		de 15 ans ou plus	de 15 à 59 ans	de 60 ans ou plus	de 15 ans ou plus	de 15 à 59 ans	de 60 ans ou plus
Ensemble de la classe d'âge		54 667	37 357	17 310	100	100	100
Personnes déclarant avoir :							
Par critère	Critère 1 : Au moins une limitation fonctionnelle sévère ¹	6 809	2 733	4 076	12,5	7,3	23,5
	Au moins une limitation fonctionnelle sensorielle sévère	2 771	1 021	1 750	5,1	2,7	10,1
	Au moins une limitation fonctionnelle physique sévère	4 396	1 376	3 020	8,0	3,7	17,4
	Au moins une limitation fonctionnelle cognitive sévère	1 948	949	998	3,6	2,5	5,8
	Un type de limitation	4 978	2 225	2 753	9,1	6,0	15,9
	Deux types de limitation	1 355	404	952	2,5	1,1	5,5
	Trois types de limitation	475	105	371	0,9	0,3	2,1
	Critère 2 : Une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement ²	3 380	1 411	1 968	6,2	3,8	11,4
Croise- ment des critères	Critère 1 et 2 à la fois	2 547	878	1 669	4,7	2,3	9,6
	Critère 1 (limitation fonctionnelle) sans critère 2 (forte restriction globale)	4 262	1 855	2 406	7,8	5,0	13,9
	Critère 2 (forte restriction globale) sans critère 1 (limitation fonc- tionnelle)	832	534	299	1,5	1,4	1,7
Ensemble des personnes appartenant à au moins un des groupes (critère 1 ou 2)		7 641	3 267	4 375	14,0	8,7	25,3

1. Au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction physique précise (marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter ou descendre un étage d'escalier, utiliser ses mains, lever un bras au-dessus de la tête), pour une fonction sensorielle (entendre, voir) ou pour une fonction cognitive (se concentrer, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours, comprendre les autres ou se faire comprendre des autres).

2. Répondre « Oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (GALI).

Lecture > En 2021, 7,641 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus appartiennent à au moins un des groupes (critère 1 ou 2).

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021, traitements DREES.

Pour en savoir plus

> Les données statistiques sur le handicap et l'autonomie sont disponibles sur le site internet de la DREES.

> **Bellamy, V.** (2023, avril). *Le handicap en chiffres*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

> **Rey, M.** (2023, février). En France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1254.

> Deux numéros de la collection *Études et Résultats* sur les résultats de l'enquête Autonomie 2022 sont à paraître en novembre 2024.